

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

L'an deux mil dix-huit et le trente et un janvier à 18h00 en Mairie de Faulx,
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU.

Etaient présents :

MM D. GRANDIEU, L. CHONÉ, D. FRAUDEAU, F. GRIETTE, J. HOUPERT, S. MASSICOT, Y. MASSON.

Etait absent: P. NOETHIGER

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Compte administratif 2017
- ⇒ Compte de gestion 2017
- ⇒ Affectation des résultats 2017
- ⇒ Budget Primitif 2018
- ⇒ Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 30 janvier 2017 : pas de remarque.

2 - Compte Administratif 2017

Mr le Président se retire de l'assemblée au moment de l'approbation, par les membres de l'Association Foncière de remembrement de Faulx, du compte administratif 2017. Mr Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'AF, présente le compte administratif 2017 et l'assemblée, qui, à l'unanimité ;

| | Résultat de clôture l'exercice précédent | Résultat exercice 2017 | Résultat de clôture |
|----------------|---------------------------------------------|---------------------------|---------------------|
| Investissement | - 45 991.06 € | - 15 495.49 € | - 61 486.55 € |
| Fonctionnement | 66 688.59 € | 16 430.22 € | 83 118.81 € |
| TOTAL | 20 697.53€ | 934.73€ | 21 632.26€ |

1 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 - Considère que le Compte Administratif 2017 n'appelle de sa part aucune observation particulière.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3 - Approbation du Compte de Gestion 2017

Les membres de l'Association Foncière de la commune de FAULX, réunis sous la présidence de Monsieur Dominique GRANDIEU,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2017 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

4 - Affectation des résultats 2017

Vu le tableau des résultats fournis par le trésorier ;

Vu le compte administratif 2017

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2018 la reprise des résultats de l'exercice 2017, qui s'établissent à ce jour comme suit :

| RÉSULTATS | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|------------------|-----------------------|-----------------------|
| de l'exercice | 16 430.22 € | - 15 495.49 € |
| Reportés | 66 688.59 € | - 45 991.06 € |
| de clôture | 83 118.81 € | - 61 486.55 € |

Il est proposé, au vu de ce tableau, d'affecter les résultats du budget 2017 et d'inscrire les sommes de :

- . 83 118.81 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- . 61 486.55 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2017 au BP 2018 comme indiqué ci-dessus.

5 - Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif 2018 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**
 - Dépenses 107 428.81 €
 - Recettes 107 428.81 €
- **Section d'investissement**
 - Dépenses 78 283.25 €
 - Recettes 78 283.25 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx votent par chapitre et avec reprise des résultats 2017, à l'unanimité, le budget primitif 2018.

Questions diverses

Le Président informe les membres présents qu'au vu de la trésorerie, il est possible d'allouer une petite somme à l'entretien des chemins cette année et demande à l'assemblée ce qui est envisageable.

M. MASSON Yves pose la question de la reprise des chemins par la commune de Faulx. M. le Président lui répond qu'il pense que cela est possible mais s'interroge sur la finalité d'un tel transfert vu que la commune n'aura pas les moyens financiers d'investir.

Un courrier sera élaboré et validé par le bureau avant envoi à la commune de Faulx pour en faire la demande.

En ce qui concerne l'entretien 2018, tout le monde s'entend sur le fait qu'un passage de lamier semble indispensable. La journée d'entretien sera organisée fin mars début avril avec l'aide des agriculteurs et des employés communaux.

Facturation 2018 : cette année les propriétaires des parcelles de moins de 30 ares seront facturés. La question des factures de moins de 15 euros est abordée. Il va y avoir une perte pour l'association sur les petites parcelles. Quant aux parcelles de plus de 30 ares une facturation sur 2 ans est envisageable. Une délibération devra être prise en ce sens.

Plus de question diverse.

La séance est levée à 18h45